

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

L'inscription à l'un de nos voyages implique votre adhésion à nos conditions générales et particulières. Toute demande d'inscription doit être accompagnée du règlement d'un acompte de 30 % du montant total du voyage, au minimum. Le solde du voyage devra nous parvenir au plus tard 45 jours avant la date de départ. L'intégralité du prix du voyage doit être réglée dans le cas d'une inscription de moins de 44 jours du départ.

Toute annulation ou modification de la date du voyage doit nous être notifiée par lettre recommandée.

Elles entraînent des pénalités en fonction de la date de l'annulation ou de la modification, comme suit :

* plus de 45 jours avant le départ :

40 €(frais de dossier) par personne.

* de 44 et 31 jours du départ :

30% du montant total du voyage

* de 30 à 15 jours du départ :

50% du montant total du voyage

* de 14 à 8 jours du départ :

75% du montant total du voyage

* moins de 7 jours du départ :

100% du montant total du voyage

Le coût du visa et les frais liés à son obtention, ainsi que les assurances ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Nos prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur en janvier 2012 et sont dépendants des différents facteurs intervenant dans leur calcul, tel que le coût du transport, les cours de change EUR/UZS, le cours du pétrole, les taxes, etc...

Nous nous réservons la possibilité de réviser nos prix de vente dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi du 13 Juillet 1992, en cas de fluctuations monétaires supérieures à 3%, ou de hausse de toute composante de nos prix. Cette révision s'applique également à tous les clients déjà inscrits. Pour les passagers déjà inscrits, nous nous engageons toutefois à ne pas réviser nos prix moins de 44 jours du départ.

Le passeport en cours de validité et le visa d'entrée en Ouzbekistan sont exigés par les autorités ouzbek. Nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables du refus ou du retard dans la délivrance du passeport ou du visa par les autorités concernées, et supporter les frais d'annulation qui en résultent.

Nous nous réservons le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie. Les visites, les prix, les horaires et itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure.

Toute modification du fait du client en cours de voyage implique le paiement des nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation. L'interruption ou la modification de séjour ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Les première et dernière journées peuvent être écourtées en raison d'une arrivée tardive ou d'un départ matinal, en fonction des horaires communiqués par la compagnie aérienne. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et de temps de correspondance trop courts.

Les horaires et les types d'avion mentionnés sont communiqués à titre indicatif par les transporteurs au moment de l'impression du programme et sous réserve de modifications. Les horaires définitifs seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modification jusqu'au jour du départ.

Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs groupes ou individuels en classe de réservation spécifique. Le vol de retour, dans certains cas, ne peut être changé et dans d'autres, peut l'être avec un supplément.

L'abandon volontaire de votre part du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix du passage au tarif publié. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas dans la plupart des cas le remboursement des trajets non effectués.

La mention vol direct signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un stop effectué au cours du voyage par ce même avion.

Un changement d'aéroport (entre Orly et Roissy) peut se produire au retour sur Paris. Sauf dans les cas de pré/post-acheminement organisés par notre société, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des frais occasionnés par ces modifications si ceux-là résultent de causes indépendantes de sa volonté.

Les clients voyageant selon une formule individuelle doivent reconfirmer eux-mêmes leur vol retour auprès de la compagnie aérienne.

Notre société est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

La vente doit être conclue par un contrat écrit entre l'agent de voyages et le client, en double exemplaire signé par les deux parties, dont un exemplaire sera remis au client. L'agent de voyage doit indiquer clairement les coordonnées du client, les prestations fournies et les conditions particulières.

**IM N° 075 960031 – MEMBRE DE SNAV ET APSAV - RESPONSABILITE CIVILE GROUPE
GENERALI**

